

Réforme des collectivités territoriales

2 octobre 2009

Contribution de Christian DAVIAS

Vers la création de territoires Métropolitains

Elargir nos réflexions au-delà de Nantes Métropole est indispensable pour prendre la mesure de nouveaux territoires.

À cet effet, on était en droit de penser que le projet de loi sur la réforme des collectivités locales aurait été l'occasion d'une mise à plat de l'ensemble des gouvernances territoriales, en s'appuyant sur une large consultation et un débat public ouvert.

De toute évidence, ce n'est pas la voie choisie. De plus, nous assistons aujourd'hui à des prises de positions étriquées de la part d'élus, qui pour certains ne regardent pas par le bon bout de la lorgnette.

J'ai le sentiment, comme je l'écrivais dans une récente contribution, que la vraie réforme, celle objective, porteuse d'un projet ambitieux à l'échelle des enjeux de notre époque, ne sera pas au rendez-vous.

Jean RENARD posait la question de l'échelle de gouvernance. Effectivement, cette notion a souvent été la pierre d'achoppement qui a entravé une évolution de nos territoires. La preuve la plus récente, nous l'avons vécue avec le SCOT Nantes – Saint-Nazaire, privé du Pays de Retz au sud de l'estuaire, par la position prise par les élus de ce territoire.

Pourtant, lorsqu'il existe une réelle volonté de faire bouger les choses, tout devient possible. La première structure d'agglomération, le SIMAN, est née sous l'impulsion d'Alain CHENARD, en s'appuyant sur l'association communautaire de la région nantaise (ACRN) qui est une forme légère de gouvernance. Ce premier compromis a permis ensuite à notre agglomération d'évoluer en District puis en Communauté Urbaine, forme la plus élaborée d'intercommunalité.

Dans le projet de réforme territoriale, seule la création de Métropoles me paraît une avancée positive.

Toutefois, les commentaires que l'on peut relever dans la presse, pointent déjà un manque de réalisme quant on sait que les seuils de population envisagés priveraient RENNES d'un avenir métropolitain.

Ambiguë également la récente position du Conseil Général d'Ille et Vilaine qui refuse de se prononcer sur un éventuel élargissement territorial avec Nantes.

Tout ceci laisse à penser qu'il n'y aura pas de grandes réformes des Régions, et que nous devons concentrer notre réflexion sur la métropolisation des territoires vécus.

Au regard du développement des aires urbaines, on constate dans les plus récents documents de l'AURAN, une quasi continuité sur l'axe ANCENIS – NANTES – SAINT NAZAIRE.

En outre, plus de la moitié de la superficie du département se trouvent en aires urbaines.

Ces données montrent bien que la réflexion sur l'évolution des territoires se situe en priorité entre département et intercommunalités et dans un second temps entre les futures Métropoles et les Régions.

Nous voyons donc se dessiner une Métropole NANTES / SAINT-NAZAIRE et une entité régionale articulée autour des grandes Métropoles de l'ouest, balisée par NANTES / SAINT-NAZAIRE, ANGERS, RENNES et BREST.

C'est dans ce contexte d'un bassin de plus de deux millions d'habitants, que se posera bien entendu, la question de la gouvernance et par là même, celle des grandes infrastructures.

S'agissant de la gouvernance, la conférence des métropoles de l'ouest montre la volonté des élus concernés de travailler ensemble.

Il serait dommage que ce qui se dessine dans la réalité de nos territoires ne soit pas repris dans le projet de réforme.

Puisque nous pouvons être impertinents, j'ajouterai que, dans ce schéma, les départements n'ont plus leur place. Ces territoires disparaîtraient au profit des nouvelles aires métropolitaines.